

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS530

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe et Mme Bareigts

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 142, après le mot :

« élabore »

insérer les mots :

« et publie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de transparence globale du système de la formation professionnelle et de la gestion de fonds publics et mutualisés, il importe que l'élaboration du rapport annuel de gestion du compte personnel de formation (CPF) remis à France Compétences par la Caisse des Dépôts et Consignations donne lieu à une publication officielle et ouverte.